

Le **certificat de conformité** est l'**attestation d'homologation officielle** de votre véhicule. Sur le **certificat de conformité COC**, le constructeur garantit que votre véhicule réponde au Directives Européennes. On parle dans ce cas de réception CE. Il est indispensable que la voiture réponde aux normes européennes pour effectuer une **demande d'immatriculation**.

Les **caractéristiques techniques** exactes de l'auto seront reprises sur le **certificat de conformité** (certific **ate of conformity**

). Le numéro de châssis à 17 caractères est unique et est inscrit sur le **certificat de conformité** correspondant à votre véhicule

Le numéro de série est l'ADN de votre véhicule et ne peut donc être dupliqué sur plusieurs **certificats de conformités**

. Autrement dit, le

certificat de conformité C.O.C

est la pièce d'identité de votre voiture après fabrication. Le

certificat de conformité européen

ne peut donc être modifiés ou transformés. Il s'agit de l'

attestation constructeur

du véhicule. Cette

attestation européenne

prend toutes les données du véhicule une fois sortie d'usine.